

MOTION
de la commission Mesures structurelles, par le député Grégoire Luyet, concernant
les prestations et organisation de l'administration (11.02.2005) 6.070
(en collaboration avec le DFAE)

Dans le but d'instituer une certaine souplesse dans l'organisation de l'administration, notamment afin d'éviter que des structures ne perdurent qu'en raison d'un chef nommé dans un contexte révolu, la commission propose au Grand Conseil d'accepter une motion visant à introduire dans la loi sur le personnel de l'Etat du Valais le fait que les chefs de service de l'Etat du Valais sont engagés sous contrat de droit privé. Cette disposition sera valable pour les chefs nouvellement nommés dès l'entrée en vigueur de la loi révisée, et pour les chefs en fonction dès le 1^{er} mai 2009.

Sion, le 11 février 2005

Commission Mesures structurelles, par
Grégoire Luyet, député